

E-LEARNING | LOI ANTI-CORRUPTION

Se sensibiliser à la loi Sapin 2 pour sécuriser des contrats

1 HEURE, EN E-LEARNING

RÉGLEMENTATION DE LA
CONSTRUCTION

CODE :
ARME24

Objectifs de la formation

Définir les infractions de corruption et de trafic d'influence

Appréhender les objectifs et enjeux de la loi Sapin 2

Cerner les obligations résultant de la loi Sapin

Animée par

■ **DARY Matthieu**

Avocat à la Cour,

DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIÉS

■ **BURAUX Charlotte**

Avocat - Senior counsel,

DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIÉS

Public concernés

■ Maître d'ouvrage ; Promoteur immobilier ; Entreprise ; Maîtrise d'œuvre ; Bureau d'études techniques ; Direction juridique ;

Critères d'admission

■ Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

■ Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

■ Tarif général - 1 accès : 149,00 €HT

Préambule

■ La corruption en chiffres

Module 1 : Définir les infractions de corruption et de trafic d'influence

■ La corruption : les acteurs

■ Appréhender les mécanismes de la corruption

■ Appréhender les mécanismes du trafic d'influence

Module 2 : Lister les obligations de la loi Sapin 2

- Préciser le champ d'application de la loi Sapin 2: sociétés concernées
 - Enumérer et interpréter les mesures du dispositif et ordonnancement
 - La cartographie des risques
 - Le code de conduite et son intégration dans le règlement intérieur
 - L'alerte professionnelle
 - L'évaluation des tiers
 - Le contrôle de l'effectivité du programme
-

Module 3 : Identifier les points de vigilance concernant les cadeaux d'affaire et invitations

- Ce que dit la loi : les cadeaux visés
 - Mettre en oeuvre une politique cadeau : la procédure interne
-

Module 4 : Identifier les situations de conflit d'intérêt

- Définir le conflit d'intérêt
 - Prévenir les conflits d'intérêts
-

Module 5 : Cerner les pratiques de contrôle de conformité à la Loi Sapin 2

- Lister les principaux types de contrôle
 - Focus sur la perquisition
-

Module 6 : Quiz d'évaluation

Dates

E-Learning

03-30/04/2023
02-31/05/2023
01-30/06/2023
03-31/07/2023
01-31/08/2023
01-30/09/2023
02-31/10/2023
02-30/11/2023
01-31/12/2023

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont

téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.